Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le
ID : 073-247300254-20250619-2025_148-DE

HAUTE TARENTAISE
Communauté de Communes

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
MERCREDI 18 JUIN 2025

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : 15

NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS : 12
AYANT DONNÉ POUVOIR : 6
N'AYANT PAS DONNE POUVOIR : 6

Le 18 juin 2025, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle jean ARPIN à la Rosière, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FRAISSARD, 1er vice-président .

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Michelle ANXIONNAZ, Françoise BESNARD, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILLE-GRAND
Les Chapelles : Paul PELLECUER
Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE
Séez : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ
Sainte-Foy-Tarentaise : Daniel EUSTACHE
Tignes : Serge REVIAL, Capucine FAVRE
Val d'Isère : Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence REGNIER donne pouvoir à Guillaume DESRUES
Laurent CHELLE donne pouvoir à Laurent CHELLE
Gérard VERNAY donne pouvoir à Michelle ANXIONNAZ
Nicolas MORIN donne pouvoir à Françoise BESNARD
Joëlle CAMPERS donne pouvoir à Mathieu LECLERCQ
Gérard MATTIS donne pouvoir à Patrick MARTIN

EXCUSÉS

Bourg-Saint-Maurice : Morgan LELANN
Séez : Eric JACQUEMOUD
Tignes : Laurence FONTAINE, Franck MALESCOUR
Villaroger : Alain EMPRIN
Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Patrick MARTIN est désigné secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le
ID : 073-247300254-20250619-2025_148-DE

HAUTE TARENTAISE
Communauté de Communes

2025-148 APPROBATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'ECOLE DE MUSIQUE 2025-2030

En 2025, l'école de musique de Haute Tarentaise a engagé la rédaction de son projet d'établissement, conformément aux recommandations des instances nationales et en accord avec sa mission de service public culturel.
Ce projet, construit en concertation avec l'équipe pédagogique, les usagers et les élus référents, a pour objectif de fixer les grandes orientations pour les cinq années à venir en prenant en compte les enjeux pédagogiques, financiers, organisationnels et de territoire.

Les grands axes du projet d'établissement sont les suivants :

1. Le maintien d'une pratique musicale après un cursus en école de musique : L'école met en œuvre des actions visant à favoriser l'autonomie des élèves et leur intégration rapide dans des pratiques collectives.
   - Création d'un parcours découverte pour les instruments à vents, à cordes et les percussions pour guider les élèves dans leur premier choix.
   - Développement des cursus de jazz et de musique actuelle pour diversifier l'offre de l'école de musique. Permettre aux adolescents de pratiquer une esthétique qu'ils apprécient.
2. Le parcours CHAM (Classes à Horaires Aménagés Musique) : susciter la motivation des élèves.
   - Un mode de recrutement repensé.
   - Une nouvelle organisation du temps CHAM
   - Un lien plus étroit avec les familles.
   - Mise en place d'un livret de l'élève.
3. L'analyse des coûts et des tarifs de l'école de musique : Une étude détaillée a été réalisée pour assurer une tarification équitable, tenant compte à la fois des contraintes budgétaires de la collectivité et de l'accessibilité pour toutes les familles.
4. La gouvernance de l'école : Création d'un conseil d'établissement composé d'élus, de la directrice du service culturel de la CCHT, de la directrice de l'école de musique, du coordinateur des classes CHAM, d'un représentant des enseignants et de représentants d'usagers.
5. Ouverture à de nouveaux publics.
   - Avec le rattachement de l'école de musique au pôle tourisme et culture de la CCHT : intégration des interventions musicales auprès des écoles élémentaires dans les parcours d'Education Artistique et culturelle
   - Création d'un atelier pour enfants à besoins spécifiques.
   - Travail de réflexion à mener en 2025-2026 avec les services sociaux du territoire et des services de la CCHT.

Le projet d'établissement est annexé à la présente délibération.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et suivants relatifs au fonctionnement et aux compétences du conseil communautaire
VU le Code de l'éducation, et notamment ses dispositions relatives à l'enseignement artistique spécialisé.

Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le
ID : 073-247300254-20250619-2025_148-DE

VU la circulaire n° 2008-059 du 29 avril 2008 relative à l'organisation des enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et du théâtre ;
VU le schéma d'orientation pédagogique pour l'enseignement initial de la musique du Ministère de la Culture ;

CONSIDERANT que l'école de musique de Haute Tarentaise constitue un acteur structurant de l'enseignement artistique sur le territoire, en lien avec les établissements scolaires, les structures culturelles locales et les collectivités ;
CONSIDERANT que l'élaboration d'un projet d'établissement est une démarche essentielle pour définir les orientations pédagogiques, culturelles et organisationnelles de l'établissement, en cohérence avec les besoins du territoire et les attentes des usagers.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ***APPROUVE*** le projet d'établissement 2025-2030 de l'école de musique de Haute Tarentaise tel qu'annexé à la présente délibération ;
- ***AUTORISE*** le Président à signer tout document afférent à la mise en œuvre de ce projet.

Pour le président empêché
Jean-Claude FRAISSARD

1er vice-président

HAUTE TARENTAISE
Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le
ID : 073-247300254-20250619-2025_148-DE

2025

Projet d'établissement Ecole de musique de HauteTarentaise 2025-2030

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE TARENTAISE

Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le
ID : 073-247300254-20250619-2025_148-DE

Table des matières

1 Le maintien d'une pratique musicale : comment renouveler et développer les pratiques collectives. 5
1.1 L'apport des orchestres à l'école 5
1.2 Le parcours découverte : comment guider le premier choix des élèves 6
1.1 Le développement des départements de musique actuelle et de jazz 7
1.1.1 Le cursus 7
1.1.2 Les ateliers clavier et batterie 8
1.1.3 Ouverture de temps d'encadrement pour les groupes de pratique amateur. 9
2 Parcours CHAM : susciter la motivation des élèves. 9
2.1 Le recrutement. 9
2.2 L'organisation du temps CHAM et le suivi des élèves 10
2.2.1 L'emploi du temps CHAM 10
2.2.2 Le livret de l'élève. 11
3 Connaître le coût de l'école et repenser les tarifs 11
3.1 Tarifs et quotients familiaux. 12
3.2 L'analyse financière : les coûts de l'école de musique. 13
4 Elargir la gouvernance de l'école et l'ouvrir à de nouveaux publics. 15
4.1 Les actions à poursuivre 15
4.1.1 . Gouvernance de l'école : création du conseil d'établissement 16
4.1.2 L'ouverture à de nouveaux publics 16
4.2 Les actions à mettre en place en 2025-2026 18
4.2.1 Création de liens avec les partenaires sociaux 18
4.2.2 Duonet : nouveau logiciel de gestion 18
4.2.3 Travail sur l'image de l'école de musique 18
4.2.4 Un travail avec le service de médiation culturelle de la CCHT 19
ANNEXES 20
Les professeurs de l'école de musique 21
..... 21
Les disciplines enseignées à l'école de musique 22
Les cursus de l'école de musique 24
Les partenaires institutionnels 26

Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le
ID : 073-247300254-20250619-2025_148-DE

Fiche action 1 : Favoriser la pratique collective : le parcours découverte 27
Fiche action 2 : Favoriser la pratique collective : les cursus musique actuelle et jazz 28
Fiche action 3 : Parcours CHAM : susciter la motivation 29
Fiche action 4 : Conforter le Conseil d'établissement 30
Fiche action 5 : Création de liens avec les partenaires sociaux : Accueillir de nouveaux publics 31
Fiche action 6 : Proposer une offre adaptée aux antennes de l'école de musique ... 32

Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le
ID : 073-247300254-20250619-2025_148-DE

AVANT-PROPOS

Feuille de route pour les cinq années à venir, le projet d'établissement, sur la base d'un bilan du fonctionnement de l'école, définit des propositions qui visent à améliorer les points faibles de l'établissement et à proposer de nouveaux parcours et des actions innovantes. L'ensemble de la réflexion est mené à la fois par l'équipe pédagogique et le comité d'établissement. Ce dernier est composé du responsable du département culture de la CCHT, de la directrice et d'un enseignant de l'école ainsi que de représentants d'usagers

Le projet d'établissement devait être rédigé en 2024/2025, alors que le comité d'établissement n'avait jamais été mis en place. Il a donc été décidé de rendre une première version de ce projet en juin 2025 à l'issue de la création du comité, et de le compléter sur l'année scolaire 2025-2026.

Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le
ID : 073-247300254-20250619-2025_148-DE

Introduction

Développer la pratique collective, dynamiser les classes CHAM, élargir la gouvernance de l'école et l'ouvrir à de nouveaux publics sont les trois axes de réflexion qui ont guidé la rédaction de ce projet d'établissement,
Les apports d'une pratique collective dans l'apprentissage musical sont nombreux. Si certains sont plutôt techniques tels que le ressenti d'une pulsation, la justesse ou encore l'écoute harmonique, l'expérience montre que la motivation est un des éléments les plus importants. Cette émulation vient de la force du groupe, de la mise en pratique des acquis théoriques et l'obtention rapide d'un résultat musical plutôt satisfaisant. A cette fin, l'équipe pédagogique[1] a souhaité mettre en valeur, à travers un parcours découverte, des instruments qui permettent aux apprentis musiciens de jouer rapidement en groupe. Parallèlement au maintien de ces ensembles tournés vers un répertoire classique, il semblait également nécessaire et important de structurer et développer le département des musiques actuelles et jazz, qui offrent des choix esthétiques nombreux aux adolescents et aux adultes.
Le maintien de la motivation des élèves pendant son parcours en Classe Horaires Aménagés musique mais aussi après, est encore au centre des préoccupations de l'équipe pédagogique[2] qui les encadre. Ainsi, il a été proposé de réaménager légèrement le mode de recrutement, le temps passé à l'école de musique, d'instaurer des évaluations, de créer ou renforcer le lien avec les familles et de proposer des sorties culturelles.

Conjointement à la réalisation de ce projet d'établissement, dans un souci de transparence et une volonté de connaître les coûts des différentes actions de l'école de musique, un audit financier a été mené. Parallèlement, à ce travail une étude visant à harmoniser les tranches de coefficients familiaux entre le Service Jeunesse de la CCHT et l'école de musique, a montré que les tarifs appliqués à la rentrée de septembre 2024, étaient trop hauts par rapport aux revenus annuels de certaines familles. La grille tarifaire a donc été revue pour ne pas pénaliser ces dernières.

La rédaction d'un projet d'établissement passe par un bilan fait par l'équipe enseignante mais aussi un conseil d'établissement. N'existant pas encore, cette instance a été mise en place au deuxième trimestre 2025. Sa création permettra, au fil des réunions, de nourrir les orientations de ce projet d'établissement.
En janvier 2025, l'école de musique, avec la création d'un atelier pour les enfants à besoins spécifiques, s'est déjà ouverte à de nouveaux publics. Cependant, des projets menés en transversalité avec différents services de l'intercommunalité devraient

[1] Pour la composition de l'équipe pédagogique, voir l'annexe 1.
[2] Elle se compose de professeurs de l'école de musique mais aussi de l'enseignant coordinateur de la classe CHAM de la cité scolaire, Monsieur Nicolas Bellanger

Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le
ID : 073-247300254-20250619-2025_148-DE

permettre de proposer des activités à de nouveaux publics et de structurer les propositions existantes.
Le centre principal d'enseignement de l'école de musique est implanté à Bourg saint Maurice. Deux antennes fonctionnent également à Tignes et Val d'Isère qui comptent respectivement 16 et 27 sur l'ensemble des 420 élèves de l'école. Situés à 45 minutes de voiture de Bourg saint Maurice, ces deux pôles ne proposent que l'enseignement du piano et de la guitare en plus des cours collectifs de d'éveil, de formation musicale ou de chorale. La forte concurrence du sport, et plus particulièrement du ski, la baisse des effectifs dans les écoles élémentaires suscitent une interrogation sur la pertinence des cursus proposés sur ces sites.

1 Le maintien d'une pratique musicale : comment renouveler et développer les pratiques collectives.

De la simple initiation à l'entrée au conservatoire, les missions d'une école de musique sont variées[3]. Cependant, un des enjeux primordiaux d'un tel établissement est le maintien de la pratique amateur par les élèves. Pour ce faire, l'équipe pédagogique et les instances dirigeantes de l'école mettent tout en œuvre pour les rendre autonomes dans leur apprentissage instrumental et les inclure très vite dans des ensembles de pratiques collectives. Il a donc été décidé, en plus des trois orchestres à l'école implantés sur le territoire, d'ouvrir un parcours découverte dédié aux instruments à vent et cordes afin de promouvoir les instruments d'orchestre mais aussi de renforcer un cursus « musiques actuelles » et jazz pour aller à la rencontre du public adolescent.

1.1 L'apport des orchestres à l'école

A l'origine les orchestres à l'école ont été créés pour permettre aux élèves éloignés géographiquement de Bourg Saint Maurice, notamment à Tignes et à Val d'Isère où deux antennes de l'école sont implantées, de bénéficier d'une pratique musicale régulière au travers d'instruments appropriés à la musique collective. Contrairement à toute attente, les écoles élémentaires de ces deux sites n'ont pas voulu participer à ce projet. Il a été décidé alors de maintenir sur les deux antennes l'enseignement du piano et de la guitare, instruments les plus demandés justifiant le déplacement des enseignants à 45 minutes de voiture de Bourg saint Maurice pour un volume horaire conséquent.
Depuis trois orchestres ont été ouverts dans les écoles de Sainte Foy, d'Hauteville Gondon et de la Gurraz. Soutenu par l'association Orchestre à l'Ecole, qui prend en

[3] Les objectifs de l'école ainsi que la structuration de ses cursus suivent les préconisations du schéma départemental de la Savoie (https://www.savoie.fr/upload/docs/application/pdf/2023-07/schema_unique_de_developpement_artistique_et_culturel_2023-2028_.pdf et du Schéma National d'Orientation Pédagogique (https://www.culture.gouv.fr/fr/espace-documentation/bulletin-officiel/bulletin-officiel-hors-serie-n-5-septembre-2023

Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le
ID : 073-247300254-20250619-2025_148-DE

charge le coût de la moitié du parc instrumental, ce dispositif permet aux enfants d'avoir une pratique musicale pendant trois ans. Cet apprentissage, se déroulant en petits groupes et surtout en orchestre, représente un facteur de promotion de la pratique collective et d'instruments moins connus que le piano et la guitare. C'est ainsi que deux orchestres de cuivres et un de bois (clarinette et saxophone) ont été ouverts sur le territoire depuis 2022.
Au bout de trois ans, l'expérience a porté ses fruits car au moins 6 élèves issus des orchestres d'Hauteville Gondon et de Sainte Foy arrivés au terme de leur parcours à l'école élémentaire souhaitent intégrer les classes à horaires aménagés musique (CHAM).

1.2 Le parcours découverte : comment guider le premier choix des élèves[4]

Public : élèves de CP au CM1
Découverte instrumentale : 30 minutes – Jeux de notes et de rythmes : 30 Minutes

La création du parcours découverte répond à de multiples problématiques : celle du choix d'une discipline par des élèves qui ne connaissent pas bien certains instruments, le besoin de renforcer des classes à très faibles effectifs et de promouvoir des instruments qui permettent d'aborder très vite la pratique collective.
Les instruments proposés seront la trompette, le trombone, le violon, le violoncelle, la clarinette, la flûte, le saxophone et les percussions. L'élève pourra pratiquer cinq instruments dans l'année pendant 6 à 7 semaines. A la fin de l'année scolaire, il pourra choisir l'instrument qu'il a préféré et, pendant deux séances, jouer dans un petit orchestre.
En pratiquant l'instrument pendant au moins six semaines, l'enfant a le temps de se familiariser avec lui, de comprendre les enjeux de son apprentissage. L'élève disposera d'un livret dans lequel il pourra inscrire ses ressentis pour chaque instrument et indiquer par ordre de préférence ceux qu'il souhaiterait pratiquer. Chaque instrument faisant appel à des qualités différentes, l'équipe pédagogique évaluera la capacité de l'élève à progresser sur le long terme avec l'instrument sélectionné. Elle pourra, en toute bienveillance, le guider si son choix n'est pas pertinent.
La demi-heure de découverte instrumentale sera suivie d'une séance dans laquelle l'élève commencera à se familiariser, grâce à des jeux de rythmiques et au chant, avec des notions sensorielles primordiales pour un apprentissage musical.
Au terme de ce parcours d'une année scolaire, l'élève sera en mesure d'évaluer l'investissement personnel que requiert l'apprentissage d'un instrument et pourra donc s'inscrire, en toute connaissance de cause, à l'école de musique.
La création de ce parcours est soutenue par le département qui versera une subvention à l'investissement couvrant 70 % du coût d'achat du parc instrumental, soit environ 6000 euros.

[4] Fiche action 1

Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le
ID : 073-247300254-20250619-2025_148-DE

1.1 Le développement des départements de musique actuelle et de jazz[5]

Créés avant tout pour mettre en place des groupes de pratiques collectives, les départements de jazz et de musique actuelle se sont développés au fil du temps et de la demande croissante. Il devient nécessaire, maintenant, de mettre en place un cursus qui leur est propre et de créer les classes instrumentales indispensables à l'optimisation de leurs ateliers de groupes. L'expérience montre que des élèves qui, très jeunes ont commencé un cursus traditionnel, éprouvent le besoin, au bout du quelques années de se trouver vers des esthétiques différentes et d'adapter leur technique instrumentale à celles-ci. En effet, même si les départements jazz et musique actuelle touchent un large public, leur développement reste un atout pour fidéliser, notamment, les adolescents en quête de diversité musicale, qui sans ces cursus auraient tendance à se détourner de l'école de musique. La diversification de l'offre de l'école est nécessaire pour élargir les horizons et les représentations culturelles du territoire. Elle est également importante pour renouveler l'image des écoles de musique qui ont longtemps été considérées comme des établissements élitistes.

1.1.1 Le cursus.

Le cursus comprend deux cycles de trois à cinq années chacun.

1.1.1.1 Le premier cycle

Public à partir du CE1
Instrument: 30 minutes ; formation musicale : 1h ; Pratique collective : 1h/1h30

Les enfants qui ne sont pas encore entrés au collège, même s'ils pratiquent un instrument principalement dédié aux musiques actuelles ou au jazz tel que la basse ou la batterie, suivent le premier cycle traditionnel. Comme tout élève inscrit à l'école, le cursus comprend un cours de formation musicale, un cours de technique instrumentale et un atelier de pratique collective.
Il a été décidé, pour les élèves qui n'ont pas encore le niveau requis pour jouer en groupe, de mettre en place des ateliers préparatoires rythmiques, mélodiques et harmoniques qui permettront aux élèves de travailler leur oreille, d'apprendre à relever des morceaux, d'approfondir l'utilisation des accords, etc….
Le passage du premier au second cycle se fait en interne à l'école de musique, jugé par les enseignants de l'école mais également par une personnalité artistique invitée.
La validation de fin de premier cycle en formation musicale sera faite par l'enseignant référent sous forme de contrôle continu.

[5] Fiche action 2

Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le
ID : 073-247300254-20250619-2025_148-DE

1.3.1.2 Le second cycle

Public : élèves à partir du collège
Instrument : 30 minutes ; formation musicale : 1h ; Pratique collective : 1h/1h30 ; atelier MAO/sonorisation.

A l'instar du premier cycle, le second comprend un cours de formation musicale spécifique aux musiques actuelles, un cours de technique instrumentale et un atelier de pratique collective. Les élèves peuvent également suivre des cours de Musique Assistée par Ordinateur (MAO) et de sonorisation. Ces derniers sont d'une importance considérable car ils permettent aux élèves d'une part de devenir autonome sur scène dans leur pratique artistique, et d'autre part de maîtriser les techniques d'enregistrements.
L'obtention du second cycle se matérialisera par une représentation publique évaluée par un jury composé de professeurs et d'une personnalité artistique invitée. L'élève devra monter, de toute pièce, un projet personnel en autonomie, conseillé par un professeur référent. La prestation comprendra une présentation en groupe d'un petit set de morceaux ainsi que la sonorisation du lieu de concert (câblage des instruments sur une « diffusion façade »). L'élève s'entretiendra ensuite avec les membres du jury afin d'expliquer sa présentation et la conduite de son projet.

1.1.2 Les ateliers clavier et batterie.

Depuis de nombreuses années, le développement du département de musique actuelle implique la formation de pianistes et de batteurs spécifiques à cette esthétique. Ainsi, afin d'estimer cette demande, des ateliers clavier et batterie musique actuelle ont été proposés aux élèves en mai 2025.
Les claviers numériques et analogiques, omniprésents sur la scène du spectacle vivant, viennent enrichir l'arrangement des répertoires offrant la possibilité de créer un nombre infini de sonorités. C'est pourquoi l'atelier clavier a permis aux élèves d'aborder, non seulement la programmation des sons qui est un vaste domaine, mais aussi les techniques de jeux adaptées aux nombreux genres musicaux composant cette esthétique.
En musique actuelle, la batterie a pour rôle de former l'assise rythmique d'un groupe. Les ateliers de mai 2025 ont permis aux élèves de découvrir la place du batteur, véritable chef d'orchestre, au sein d'un ensemble et le rôle du duo basse/batterie. Ils ont également rappelé aux participants les techniques de jeux propres aux nombreux genres de musiques que recouvre la musique actuelle.
Afin d'assurer le développement du département musique actuelle et de ses groupes, il sera important à la rentrée 2025 ou 2026 de pouvoir ouvrir de manière pérenne des cours de batterie et de clavier propres à cette esthétique.

Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le
ID : 073-247300254-20250619-2025_148-DE

1.1.3 Ouverture de temps d'encadrement pour les groupes de pratique amateur.

Certains groupes extérieurs déjà formés et autonomes souhaitent bénéficier de conseils de musiciens professionnels sans toutefois assister régulièrement à des cours de technique instrumentale ou de formation musicale. Afin de répondre à cette demande, il est envisagé d'ouvrir à la rentrée un créneau permettant à ces groupes de venir à l'école de musique. La fréquence des séances reste à définir avec l'enseignant qui encadrera le groupe

2 Parcours CHAM : susciter la motivation des élèves.

Les classes à horaires aménagés musique (CHAM) permettent aux collégiens qui le souhaitent et qui y sont admis d'être libérés un après-midi par semaine pour venir à l'école de musique. Les élèves assistent à un cours de formation musicale et participent à un ensemble instrumental.
Depuis plusieurs années, en raison probablement de la multiplication des « classes club[6] » au sein de la cité scolaire, le nombre de postulants à ce parcours marque le pas. L'équipe enseignante remarque aussi un manque de travail personnel et des attitudes dissipées en cours. Des réunions menées entre les professeurs de l'école de musique et Monsieur Nicolas Bellanger, en charge de la coordination des classes CHAM à la cité scolaire, ont débouché sur plusieurs axes de réflexions sur le recrutement des élèves et leur parcours musical, sur le temps libéré et le lien à tisser avec les familles.

2.1 Le recrutement.

Alors que depuis quelques années, le nombre de candidats en CHAM diminuait progressivement (moins d'une vingtaine en 2024), en mars 2025, 38 enfants ont souhaité entrer dans cette section. Cette progression peut s'expliquer par un travail de communication auprès des écoles élémentaires par les enseignants de l'école de musique et le professeur coordinateur des classes CHAM à la cité scolaire. En 2022, ce dernier a réalisé un clip vidéo de présentation de ces dernières à destination des enfants des écoles élémentaires. Ces derniers ont également pu assister à des concerts donnés par les ensembles CHAM et la chorale de la cité scolaire.
La progression du nombre de candidats peut également s'expliquer par l'implantation de plusieurs orchestres à l'école sur le territoire depuis septembre 2022. En effet, six élèves issus de ce dispositif ont souhaité entrer en CHAM cette année. Pratiquant des instruments à vent, cuivres ou bois, leur arrivée devraient permettre de varier et d'équilibrer la constitution des ensembles CHAM. En effet, le manque d'effectif dans les classes d'instruments à vent et les propositions réduites dans les antennes de

[6] Kayak, gymnastique ou snowboard.

Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le
ID : 073-247300254-20250619-2025_148-DE

Tignes et Val d'Isère poussait à recruter des pianistes et des guitaristes difficiles à intégrer au-delà d'un certain nombre, dans les orchestres CHAM.
Sans vouloir bouleverser entièrement le processus d'évaluation mis en place depuis plusieurs années, l'équipe pédagogique a souhaité toutefois apporté quelques modifications.
L'élève qui se présentait en CHAM devait interpréter une pièce instrumentale, l'extrait d'une chanson, commenter un extrait musical et évoquer ses motivations devant le jury. Les professeurs de l'école de musique ont souhaité que leur avis, bien que consultatif, soit pris en compte dans le choix des élèves. Ainsi, le dossier de candidature pour la classe CHAM comprend, depuis 2025, un encart réservé à cet effet.
Les élèves devant, sur le temps qu'ils passent à l'école de musique, jouer en atelier collectif, il était important d'évaluer leur capacité à interpréter une pièce musicale en groupe. La mise en place de petits ensembles étant très compliquée pour des élèves de CM2, l'œuvre présentée devra être jouée sur une bande son.
L'équipe enseignante souhaitait également que soit évaluée la capacité de l'élève à apprendre une partition en un temps donné. La pièce instrumentale présentée lors de l'entrée en CHAM est désormais choisie par le professeur et l'élève huit semaines avant l'entretien de recrutement.
La CHAM de la cité scolaire de Bourg Saint Maurice étant un cursus découverte, elle peut accueillir des débutants. Il a été demandé, afin de préparer l'entrée en CHAM et de mesurer les aptitudes d'un élève pour ce parcours, qu'il prenne quelques cours, dispensés gratuitement, avec un professeur de l'école.

2.2 L'organisation du temps CHAM et le suivi des élèves

Le manque de motivation de certains élèves ainsi que leur comportement parfois dissipé a poussé l'équipe enseignante à repenser l'emploi du temps de la demi-journée passée à l'école de musique et tisser des liens avec les parents pour qu'ils prennent conscience du travail demandé pour progresser en technique instrumentale.

2.2.1 L'emploi du temps CHAM

Les élèves doivent suivre une heure de formation musicale et deux heures d'atelier. Depuis la rentrée 2020, les classes de formation musicale reprenaient la composition des ateliers instrumentaux. Regroupant des élèves aux niveaux hétérogènes, ces dernières étaient difficilement gérables par les professeurs de formation musicale ; certains élèves s'ennuyaient en cours tandis que d'autres n'arrivaient pas à suivre. Il a été décidé que les cours de formation musicale seraient constitués d'élèves de niveaux similaires, et que pour leur permettre également d'être plus concentrés, ils seraient dispensés en début d'après-midi. Les élèves sont ensuite répartis différemment pour les groupes instrumentaux.

Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le
ID : 073-247300254-20250619-2025_148-DE

Afin de maintenir un certain niveau de motivation, l'élève pendant son parcours CHAM devra participer à au moins deux ateliers d'esthétiques différentes (jazz, musiques actuelles ou classique).
Pour les élèves de 4ème et 3ème, il est envisagé, après le concert du mois de mars, de regrouper des ateliers d'esthétiques différentes pour une partition commune. La préparation des auditions tout comme la mise en place de projets sont des facteurs de motivation pour les élèves. Il en est de même des sorties culturelles qui ont été organisées en 2024 et 2025. Les classes de 6ème-5ème ont pu se rendre à Chambéry pour assister à un spectacle au théâtre Charles Dullin tandis que les 4ème-3ème se sont rendus à Paris pour assister à un ballet à la Philarmonique de Paris et visiter le Louvre. Ce séjour parisien a été initié grâce à l'invitation du compositeur Franck Krawczyk que les élèves ont rencontré lors des séances musicales animées par les artistes de l'Académie Festival des Arcs.

La motivation sera également maintenue par des évaluations trimestrielles en formation musicale et en pratique instrumentale. Le programme sera donné à l'avance aux enfants mais également aux parents

2.2.2 Le livret de l'élève.

Les quelques élèves qui perturbent le temps CHAM sont, pour la plupart, également turbulents à la cité scolaire.
Même si le règlement intérieur de l'école de musique doit être revu pour pouvoir sanctionner les comportements inappropriés et le manque de travail, il est avant tout nécessaire de lier un dialogue avec les parents et les professeurs pour trouver des issues positives à des situations qui mettent les élèves en échec. Il en est de même pour le suivi du travail à la maison dont les parents doivent prendre en considération l'aspect indispensable.
La mise en place d'un livret de l'élève pourra être un support intéressant pour élaborer un plan d'étude et un outil commun pour chacun des intervenants, pour les parents et pour l'élève.
Ce livret comprendra également quelques conseils pour aider efficacement l'enfant dans son cursus musical.
Chaque année, une réunion entre les parents des élèves CHAM et l'équipe enseignante sera organisée pour permettre un échange de points de vue. Il est très important que les adultes proches de l'enfant le motivent dans sa pratique en l'écoutant jouer à la maison, en venant discuter avec son enseignant mais aussi en assistant à ses prestations.

3 Connaître le coût de l'école et repenser les tarifs

La réflexion sur les tarifs de l'école de musique a été menée à travers deux études. La première est celle des quotients familiaux réalisée par Jérôme Kerjean, responsable du Service Jeunesse de la CCHT, afin d'harmoniser les grilles existantes entre son

Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le
ID : 073-247300254-20250619-2025_148-DE

service et l'école de musique. La deuxième est un audit financier qui a mis en lumière le coût pédagogique du parcours d'un élève au sein de l'école de musique.

3.1 Tarifs et quotients familiaux.

En 2023, un travail a été mené conjointement entre l'école de musique, le service finances et marchés publics, le directeur des services et le vice-président chargé à la culture. Il a montré que non seulement, les tarifs de l'école de musique, qui n'avaient presque pas augmentés depuis 2017, étaient anormalement faibles mais aussi que les évolutions entre certaines tranches de QF étaient incohérentes. Une nouvelle grille de tarifs a été votée. Celle-ci a connu une hausse de 3% en 2024.
En menant l'étude d'harmonisation des QF, il est apparu que la grille tarifaire de l'école de musique était peu adaptée aux classes dites « moyennes ». Ce constat est renforcé par les chiffres qui montrent qu'en septembre 2025, le nombre d'élèves appartenant à la tranche de QF la plus haute (QF6) avait baissé.
La réflexion de l'ensemble de l'équipe a été guidée en grande partie par le tableau ci-dessous

Calcul du QF CAF selon les revenus mensuels des ménages après impôts et prestations sociales.

Catégories	Familles monoparentale avec 1 enfant de moins de 14 ans	Couple avec 1 enfant de moins de 14 ans	Couples avec 2 enfants de plus de 14 ans	Couples avec 3 enfants (dont l'un de moins de 14 ans)
Seuil de pauvreté	**945**	**770**	**911**	**784**
Classes populaires	**Moins de 1460**	**Moins de 1198**	**Moins de 1407**	**Moins de 1200**
Classes moyennes	**De 1460 à 2615**	**De 1198 à 2157**	**De 1407 à 2157**	**De 1200 à 2133**
Classes aisées	**Plus de 2615**	**Plus de 2157**	**Plus de 2157**	**Plus de 2133**
Seuil de richesse	**3581**	**2959**	**3446**	**2913**

Parmi les hypothèses proposées à partir de ce tableau, voici celle qui a été retenue

- QF1 (inférieur à 800) : familles en dessous ou à la limite du seuil de pauvreté
- QF2 (810-110) : familles entre le seuil de pauvreté et les classes populaires
- QF3 (1101-1400) : familles dans la classe populaire
- QF4 (1401-1700) : familles dans la partie inférieure de la classe moyenne
- QF5 (1701-2000) : familles dans la partie médiane de la classe moyenne
- QF 6 (2001-2300) : familles dans la partie supérieure de la classe moyenne
- QF7 (Sup 2301) : familles s'approchant de la classe aisée.

L'ancien découpage des QF s'arrêtait à 1600 euros. Les tarifs les plus élevés s'appliquaient donc sans distinction aux classes moyennes et aisées. Cette nouvelle grille prend en compte ces disparités financières en faisant baisser, comme le montre le tableau ci-dessous, les tarifs pour un certains nombres d'élèves.

Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le
ID : 073-247300254-20250619-2025_148-DE

Evolution des tarifs pour les familles de QF2 et plus.

Familles avantagées	Tarif cycle 1 2024-2025	Tarif cycle 1 22025-2026	Tarif cycle 2 2024-2025	Tarif cycle 2 2025-2026
9 passeraient de QF3 à QF2	430	358	518	432
29 passeraient de QF4 à QF3	516	430	621	518
26 passeraient de QF5 à QF4	619	516	746	624
9 familles passeraient de QF6 à QF5	744	619	895	746
Familles désavantagées				
14 familles passeraient de QF6 à QF7	744	892	895	1074
27 QF non renseignés				

3.2 L'analyse financière : les coûts de l'école de musique.

Cette étude réalisée conjointement par le pôle finances et marchés publics de la CCHT, l'école de musique et le service culture a été menée sur la base du réalisé 2024. Elle avait pour simple objectif de mieux comprendre les différents pôles de dépenses de l'école de musique et de mesurer, dans les recettes, qu'elle était l'apport de la collectivité.

Les dépenses de l'école de musique s'élevaient à 840 892,37 euros dont 704 087,32 euros pour la masse salariale. Les recettes, qui comprenaient les cotisations des élèves et les subventions, s'élevaient à 227 270 et couvraient ainsi 27% du coût total de l'école.

Une première analyse a montré que ces coûts se répartissaient en quatre grands pôles :

- la pédagogique : 551 381,93 euros
- l'action culturelle : 109 799,79 euros
- le coût de la structure : 141 619,14 euros
- le coût du bâtiment : 38 091,50 euros

Soustraire le coût de l'action culturelle était important pour ne pas le faire porter aux familles lors du calcul des tarifs d'inscription de l'école de musique.

La seconde analyse a permis d'estimer le coût annuel du parcours d'un élève et d'ajuster des tarifs parfois inadaptés.

Sans revenir sur l'ensemble des cursus examinés, l'exemple ci-dessous montre comment a été évalué le coût annuel du parcours d'un élève :

- en 1er cycle : un cours instrumental individuel de 30 minutes : 830,69 ; un cours de formation musicale d'une heure de 166 euros à 415 euros (suivant l'effectif) et un cours de pratique instrumentale : 125 euros à 415 euros (suivant l'effectif). Total de 1121,69 à 1660,69

Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le
ID : 073-247300254-20250619-2025_148-DE

- en 2nd cycle : un cours instrumental de 45 minutes : 1246,04 euros, un cours de formation musicale d'une heure de 166 euros à 415 euros (suivant l'effectif) et un cours de pratique instrumentale : 125 euros à 415 euros (suivant l'effectif).

Ce calcul montre que pour un enfant payant une cotisation de 185 euros (QF 1), le reste à charge de la collectivité est compris entre 936,69 et 1475,69.
L'étude montre également le surcoût des cours dispensés dans les antennes de Tignes et Val d'Isère pour des effectifs assez réduits. En 2026, un travail sera à réaliser pour voir si l'école de musique pourrait faire des propositions plus pertinentes que les offres actuelles, tout en s'interrogeant sur la baisse du nombre d'enfants dans les écoles des stations.
Au-delà de ces chiffres, l'analyse a mis en évidence plusieurs incohérences dans la tarification en vigueur :

- le tarif appliqué aux élèves de « l'éveil instrumental » était le même que pour les élèves du premier cycle alors que les cours d'instruments et de formation musicale étaient moins long. Une ligne tarifaire a été créée pour ce parcours ;
- le tarif appliqué aux adultes était inférieur à celui des QF les plus hauts des enfants. Ce dernier a donc été augmenté pour qu'il corresponde au prix de revient du cours instrumental de 30 minutes, soit 831 euros. Les adultes ont la possibilité de suivre, en plus, un cours de pratique collective ;
- les tarifs des pratiques collectives adultes ont été revus car, quel que soit le nombre de participants au cours au-delà de 4 élèves, le prix d'inscription était le même qu'il y ait 8 ou 50 participants. Une ligne intermédiaire a été créer pour les ateliers allant de 4 à 10 ;
- le tarif de la chorale et de la batucada a été aligné sur celui de la tranche de QF la plus haute des enfants ;
- le choix a également été fait d'appliquer un tarif plus élevé aux élèves résidant hors de la CCHT, à l'exception des enfants scolarisés sur le territoire.

Grille des tarifs pour 2025-2026[7]

ENFANTS								
Tarification sociale et hors CCHT	QF1 0-800	QF2 801-1100	QF3 1101-1400	QF4 1401-1700	QF5 1701-2000	QF6 2001-2300	QF7 2300 et plus	Hors CCHT
Eveil musical et artistique Ateliers enfants à besoins spécifiques	**86**	**126**	**162**	**195**	**236**	**279**	**321**	**360**

[7] Pour l'ensemble des cursus voir l'annexe 3

Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le
ID : 073-247300254-20250619-2025_148-DE

Eveil instrumental Parcours découverte	132	249	312	372	447	521	561	603
Cycle 1, 2, HC	192	354	444	531	639	744	786	827
Cycle 2 BEM	216	420	534	639	768	894	936	975
CEM	309	479	575	690	828	993	1035	1074
Pratique collective	45	60	72	86	104	124	147	186

ADULTES		
Tarification unique et hors CCHT	Tarif unique résidents CCHT	Hors CCHT
Cursus adultes (1 cours individuel et 1 FM/ pratique collective)	831	1121
Pratique collective atelier 3-4 personnes	421	663
Pratique collective atelier 5-10 personnes	250	414
Pratique collective Chorale et batucada	147	252

4 Elargir la gouvernance de l'école et l'ouvrir à de nouveaux publics.

4.1 Les actions à poursuivre

L'école de musique de Haute Tarentaise est longtemps restée centrée sur elle-même. La rédaction de ce projet a permis la création d'un conseil d'établissement.

Le rattachement de l'école, en septembre 2024, au pôle tourisme et culture de la CCHT, va lui permettre d'acquérir une dimension territoriale. En effet, l'établissement pourra mettre en cohérence ses enjeux culturels et certaines de ses orientations pédagogiques (EAC) avec ceux du territoire. Cette intégration de l'école dans un

Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le
ID : 073-247300254-20250619-2025_148-DE

service plus large offrira la possibilité d'une synergie entre la saison touristique et certaines actions culturelles, tels que les accueils d'artistes en résidence.

4.1.1 . Gouvernance de l'école : création du conseil d'établissement

Le conseil d'établissement est composé d'élus de la CCHT, du directeur de l'école de musique, du directeur du pôle culture de la CCHT, d'un représentant de l'équipe enseignante de l'école de musique, du coordinateur des classes CHAM de la cité scolaire et de représentants d'usagers.
Dans un soucis d'équité territoriale, chaque commune du territoire doit être représentée par un élu. Cela permettra, surtout pour les plus éloignées du territoire, d'échanger sur la mise en place d'actions adaptées à leurs usagers.
Les représentants d'usagers sont membres de deux associations qui ont été créées respectivement en octobre 2024 et 2025. La première est plutôt constituée d'adultes issus de la chorale et des ateliers de musiques actuelles, la seconde de parents d'élèves.
La première réunion de ce conseil a eu lieu le lundi 08 avril 2025, une seconde est prévue le mardi 20 juin. Ensuite, ses membres se retrouveront tous les trimestres.

4.1.2 L'ouverture à de nouveaux publics

4.1.2.1 La musique dans les parcours d'Education Artistique et Culturelle

Les élèves des classes maternelles et élémentaires du territoire bénéficient depuis longtemps d'interventions assurées par des enseignants de l'école de musique. Ces interventions touchent environ 800 des 1200 enfants scolarisés sur le territoire.
En septembre 2024, la CCHT a créé un service culturel auquel l'école de musique a été rattaché. Ce dernier a mis en place des parcours EAC.
Aussi toutes les écoles primaires et maternelles se sont vues proposer un ensemble de parcours mêlant activités culturelles, rencontres avec des artistes et spectacles, autour des trois piliers de l'éducation artistique et culturelle : rencontrer, pratiquer, connaître.
L'objectif est de permettre à tous les élèves de Haute Tarentaise de mieux connaître leur territoire en découvrant la diversité de leur patrimoine local, et les richesses de la culture de la vallée avec un fil conducteur thématique et pédagogique. Ce fil conducteur permet de relier ces activités à des enjeux culturels plus globaux, ouvrant ainsi les enfants à la résonnance de l'art avec tous les champs de la vie.
En tout, ce sont sept parcours « découverte » et trois parcours « musicaux » qui sont proposés.
Les premiers sont chacun composés de trois activités. Ils ont pour thème *Découverte artistique des pays savoyards, Vie en montagne, Invitation au voyage, Traditions et savoir-faire, Raconter la nature, Aménager la montagne* pour les primaires, et *A la rencontre des animaux* pour les maternelles.

Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le
ID : 073-247300254-20250619-2025_148-DE

Parmi les acteurs locaux, les festivals de cinéma, notamment les Arcs Film Festival, la réserve naturelle de Villaroger, et la fondation FACIM, ont été des partenaires directs de la communauté de communes pour la conception des activités. Parmi les spectacles, au nombre de trois, on peut voir notamment un spectacle, « l'Odyssée, la conférence musicale », par la compagnie T.o.u.r.t.e qui a été récompensée aux Molières pour ce spectacle et le « carnaval des animaux », proposant aux tout-petits une adaptation des musiques de Camille Saint-Saëns. Cette année les séances musicales seront intégrées à deux parcours destinés aux élèves des écoles élémentaires. Ainsi, les classes qui auront choisi de *Découvrir l'art en pays savoyards* et *Les traditions et savoir-faire* bénéficieront de 3 séances musicales de deux heures. Les séances de médiations culturelles menées en partenariat avec l'Académie Festival des Arcs trouveront pleinement leur place dans le dispositif EAC, dans les parcours *Invitation au voyage et Raconter la nature.*

Cette année les séances musicales seront intégrées à deux parcours destinés aux élèves des écoles élémentaires. Ainsi, les classes qui auront choisi de découvrir l'art en pays savoyards et les traditions et savoir-faire bénéficieront de 3 séances musicales de deux heures. Pour ne pas déstabiliser les enseignants de l'éducation nationale, qui avaient l'habitude de bénéficier de manière systématique d'interventions musicales, trois parcours spécifiques ont été créés. Le premier, destiné aux élèves des écoles primaires, se déroulera sur 3 périodes de l'année, à raison d'1 heure d'intervention hebdomadaire par classe. Il aura pour thème le voyage dans le temps. Les deux autres qui évoqueront respectivement la nature et le voyage seront à destination des maternelles. Les séances de 45 minutes par groupe d'enfants auront lieu sur 2 périodes de l'année scolaire. Ce fonctionnement créera une égalité de pratique pour tous les enfants du territoire.
Les séances de médiations culturelles menées en partenariat avec l'Académie Festival des Arcs trouveront pleinement leur place dans le dispositif EAC.

4.1.2.2 La création d'un atelier pour enfants à besoins spécifiques.

A plusieurs reprises l'école de musique a été sollicitée pour accueillir des enfants à besoins spécifiques. Lorsque le handicap ou la pathologie n'étaient pas trop lourds, les enseignants s'adaptaient pour répondre à la demande et conduire l'enfant vers une découverte musicale. A cette fin, plusieurs membres de l'équipe pédagogique ont suivi une formation sur l'accueil des personnes en situation de handicap. En juin 2024, presque tous les enseignants de l'école ont pu découvrir, grâce à une formation dispensée par Coralie Clavier, les problèmes rencontrés par les enfants « dys ».
Cependant, afin de permettre aux enfants ayant des besoins spécifiques, un atelier a été créé en janvier 2026. Animé par Coralie Clavier[8], il a lieu tous les samedis matin et une fois par semaine pendant les vacances scolaires pour accueillir les enfants qui ne seraient pas scolarisés sur le territoire.

[8] Animatrice en psychopédagogie et orientation positive, médiation culturelle adaptée.

Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le
ID : 073-247300254-20250619-2025_148-DE

Du matériel a été acheté spécialement pour animer cet atelier. L'ouverture de cet atelier a fait l'objet d'une subvention départementale qui couvre en grande partie ses frais de fonctionnement.

4.2 Les actions à mettre en place en 2025-2026

Si l'école de musique intervient déjà dans les crèches, les écoles ou en EHPAD, son rattachement en septembre 2024 au nouveau service culturel de la CCHT devrait lui permettre de structurer les actions existantes et d'enrichir son offre.

4.2.1 Création de liens avec les partenaires sociaux[9]

L'école de musique offre de nombreuses auditions ou séances de médiations publiques. Ces dernières, souvent destinés aux enfants des écoles ou aux habitués, pourraient s'ouvrir à de nouvelles personnes si elles étaient proposées par des services de la CCHT, de la maison médicale ou encore les CCAS des communes à leur propre public.

4.2.2 Duonet : nouveau logiciel de gestion

Depuis janvier 2025, l'école de musique travaille avec un nouveau logiciel de gestion. Plus intuitif que l'ancien, il permettra de simplifier, pour l'administration les formalités d'inscription, qui se feront désormais uniquement en ligne.

Ce logiciel permettra également de suivre précisément l'assiduité des élèves aux cours, de prévenir rapidement les parents en cas d'absence.
L'audit a montré que si certains élèves ne suivaient pas de pratique collective, d'autres participaient à deux ou trois ensembles. Le logiciel doit permettre une régulation des pratiques collectives.

4.2.3 Travail sur l'image de l'école de musique

4.2.3.1 Mieux connaître le public du territoire.

Lors de la première réunion du conseil d'établissement, il a été émis l'idée de mettre en place un sondage auprès des habitants du territoire afin de voir comment l'école de musique était perçue.
Dans le même ordre d'idée, une enquête pourrait être initiée auprès du public de l'espace jeunes pour connaître les raisons qui ont poussé certains adolescents à ne plus s'inscrire à l'école de musique et pour comprendre comment ceux qui n'ont jamais poussé la porte de l'établissement le perçoivent.

[9] Fiche action 5

Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le
ID : 073-247300254-20250619-2025_148-DE

4.2.3.2 Comment mieux communiquer.

Il convient également de s'interroger sur les modes de communication de l'école de musique et sur l'opportunité et la pertinence de créer un site internet qui lui serait propre. Ces modalités seront discutées avec le service de communication de la CCHT

4.2.4 Un travail avec le service de médiation culturelle de la CCHT

Nouvellement arrivée dans l'équipe, la médiatrice culturelle pourrait proposer des actions permettant à des habitants du territoire de découvrir l'école de musique sous un angle différent : exposition de photos ou tableaux, parcours créés à destination des enfants….

4.2.5 Les antennes de l'école de musique : quelles offres proposer[i10]

La baisse du nombre d'élèves dans les écoles élémentaires de Tignes et Val d'Isère ainsi que l'emploi du temps saisonnier des parents et des activités des enfants sont à prendre en compte dans cette réflexion.
Longtemps les parents d'élèves des stations ont demandé des cursus similaires à ceux proposés à Bourg saint Maurice. Il semble important aujourd'hui d'interroger à nouveaux les parents et les enfants à ce propos et d'envisager de nouveaux formats d'enseignement.

[10] Voir fiche action 6

Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le
ID : 073-247300254-20250619-2025_148-DE

ANNEXES

Les professeurs de l'école de musique

NOM	PRENOM	DIPLOMES	Discipline diplôme	Disciplines enseignées	Heures	Heures hebdomadaires par discipline
Bornand	Nadia	Diplôme artistique (DEM...)	Violon	Violon, ensemble de musique traditionnelle, ensembles de violons, ensembles CHAM	14:30:00	Violon: 11h50 Musique traditionnelle: 1h00 Ensembles de violons: 1h30 ensembles CHAM: 4h00
Caron	Maxime	Diplôme artistique (DEM...)	Percussions	Batterie, formation musicale, Batucada, ateliers jazz	11:30:00	Batterie: 8h30 Formation musicale: 1h45 Batucada:1h00 Ateliers jazz: 2h00
Colombier	Jeanne	Diplôme artistique (DEM...)	Violoncelle	Violoncelle, orchestre à cordes	07:00:00	Violoncelle: 6h00 Orchestre à cordes: 1h00
Dedieu	Arnaud	Diplôme artistique (DEM...)	Saxophone	Saxophone, Eveil instrumental, Atelier jazz	20:30:00	Saxophone: 6h Eveil instrumental: 1h30 Atelier jazz: 1h00
André	Marie-Monique	DE	Piano	Piano, Ensemble CHAM	20:00:00	Piano : 18h00 Ensemble CHAM: 2h00
Favre	Marie-Louise	Sans diplôme	Piano	Piano	18:35:00	Piano: 14h50
Fillastre	Dimitri	Autre diplôme pédagogique	Guitare basse	Guitare basse, Ateliers musique actuelle, Formation musicale, Atelier MAO	11:30:00	Basse: 5h00 Atelier musique actuelle: 3h00 formation musiacel: 2h00 Atelier MAO: 1h00
Garriock	Lara	Sans diplôme	Eveil musical	Eveil musical	02:00:00	Eveil musical 3h00
Giraudeau	Isabelle	DE	Flûte traversière	Flûte traversière Interventions écoles primaires	16:00:00	Flûte: 5h20 Intervention école: 8h00
Grangeon	Philippe	DUMI	Pratique musicale	Intervention milieu scolaire, pratique musicale, chorale, éveil musical, orchestre à l'école, piano	21:45:00	Intervention scolaire: 10h15 Pratique musicale: 4h00 Chorale: 1h45 Eveil: 2h15 Orchestre Ecole: 3h00
Janssen	Claire	Diplôme artistique (DEM...)	Clarinette	Clarinette, éveil musical et instrumental, interventions milieu scolaire	14:15:00	
Kiraly	Stephen	Sans diplôme	Guitare	Guitare, ateliers guitare, Ateliers CHAM	20:00:00	Guitare:14h10 Ateliers guitare: 3h00 Atelier CHAM: 2h00
Le Roux	Mélanie	DE	Chant	Chant, chorale, ateliers musique actuelle, atelier CHAM	13:30:00	Chant: 6h00 Chorales: 4h00 Ateliers musiques actuelles: 2h00 Atelier CHAM: 2h00
Miotti	Claudio	DE	Guitare	Guitare, ateliers jazz, formation musicale	20:00:00	Guitare: 16h30 Atelier jazz: 2h00 Formation musicale: 1h00
Pawlovic	Alain	DE	Trompette	Trompette, harmonie junior, orchestre junior	20:00:00	Trompette: 7h30 Harmonie Junior: 1h30 Orchestre à l'école: 3h00
Soufflard	Marie-Anne	DE	Percussions	Percussions, ensemble percussions, Ensembles CHAM, Harmoie junior	20:00:00	Percussions: 13h20 ensembles 1h15 ensemble CHAM: 4h00 Harmonie junior: 1h30
Thirard	Catherine				20:00:00	Direction

Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le
ID : 073-247300254-20250619-2025_148-DE

Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le
ID : 073-247300254-20250619-2025_148-DE

Les disciplines enseignées à l'école de musique

- Saxophone
- Clarinette
- Flûte traversière

Les Bois

- Trompette
- Cor
- Trombone
- Euphonium

Les Cuivres

- Violon
- Violoncelle
- Guitare
- Guitare basse
- Piano

Les Cordes

- Percussions
- Batterie

Les Percussions

Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le
ID : 073-247300254-20250619-2025_148-DE

Les pratiques collectives

Enfants

- Chorale
- Atelier mouvement
- Ensemble Jazz
- Ensemble de Musiques Actuelles
- Ensemble de guitares
- Ensemble de violoncelles
- Harmonie Cadet

Ados

- Chorale
- Atelier mouvement
- Ensemble Jazz
- Ensemble de Musiques Actuelles
- Ensemble de violons
- Ensemble de violoncelles
- Harmonie Junior

CHAM

- Ensembles de musique classique
- Ensemble de musique actuelle
- Formation musicale

Adultes

- Chorale
- Batucada
- Ensembles Jazz
- Ensembles musique actuelle
- Musique Traditionnelle
- Ensembles de guitares

Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le
ID : 073-247300254-20250619-2025_148-DE

Les cursus de l'école de musique

Les parcours premiers pas

Eveil musical

- Petite et moyenne section maternelle
- Séance de 45 minutes

Eveil artistique

- Grande section maternelle
- Séance de 45 minutes

Eveil instrumental

- Cours préparatoire
- 20 minutes d'instrument
- 45 minutes de formation musicale

Parcours découverte

- Du cours préparatoire au CM1
- 30 minutes séances d'essais instruments
- 30 minutes de jeux de rythmes et de notes

Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le
ID : 073-247300254-20250619-2025_148-DE

Le cursus traditionnel

- 30 minutes d'instrument
- 1h de formation musicale
- 1h de pratique collective

1er cycle (4 à 5 ans)

- 30 minutes d'instrument
- 1h de formation musicales
- 1 h de pratique collective

2ème cycle (1ère et 2ème années)

- 30 minutes d'instrument
- 1h de formation musicales
- 1h de pratique collective

2ème cycle non diplômant (3ème et 4ème années)

- 30 minutes d'instrument
- 1 heure de pratique collective

Hors cycle

- 45 minutes d'instrument
- 1h de formation musicales
- 1h de musique de chambre

2ème cycle diplômant (3ème et 4ème années)

- 1h d'instrument
- 2h de formation musicale
- 1h de musique de chambre

3ème cycle

Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le
ID : 073-247300254-20250619-2025_148-DE

Les partenaires institutionnels

Le département de la Savoie : le département soutient l'école de musique en subventionnant le fonctionnement de l'école de musique et certaines de ses actions comme la création du parcours découverte et de l'atelier pour les enfants à besoins spécifiques. L'école de musique de Haute Tarentaise suit les préconisations du Schéma départemental sur l'enseignement culturel et participe aux réunions et examens organisés par celui-ci.

La cité scolaire Saint-Exupéry : le partenariat fonctionne autour des parcours CHAM.

L'Académie Festival des Arcs : quatre fois par an, les artistes de l'Académie Festival des Arcs viennent animés des ateliers à destination des élèves CHAM, des master-classes pour les élèves de l'école de musique et des séances de médiation culturelle pour les enfants des écoles primaires.
L'école de musique accueille prête des salles aux élèves qui viennent en stage à l'Académie pour qu'ils puissent répéter leur instrument. En contrepartie, deux élèves de l'école de musique suivent le stage instrumental gratuitement.

L'Association Orchestre à l'Ecole : Cette institution a soutenu la création des trois orchestres à l'école implantés sur le territoire.

La Fédération Musicale de Savoie : l'école de musique adhère à la fédération.

La médiathèque de Séez : des auditions des élèves de l'école de musique sont organisées deux ou trois fois par an à la médiathèque.

La médiathèque de Bourg Saint Maurice : Une convention a été signé entre l'école de musique et la médiathèque pour l'entretien et le suivi des instruments que cette dernière prête aux usagers.

Le festival Musica Ricertata : l'école de musique met à disposition du festival du matériel d'éclairage et des salles pour les répétitions des instrumentistes.

Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le
ID : 073-247300254-20250619-2025_148-DE

Fiche action 1 : Favoriser la pratique collective : le parcours découverte

ACTION	Création du parcours découverte
PUBLIC CIBLE	Enfants du CP au CM1
CONTEXTE	A l'instar des autres écoles de musique du département, les classes d'instruments à vent comptent très peu d'élèves. Certains, faute de connaissances, optent pour le piano ou la guitare par défaut.
OBJECTIFS	Permettre aux élèves de tester l'instrument avant de faire un choix
DESCRIPTION	- Faire découvrir les instruments moins connus que le piano et la guitare - Conduire les élèves à choisir des instruments permettant la pratique collective - Faire prendre conscience à l'élève des difficultés de chaque instrument - Permettre un dialogue parent/enfant/enseignant pour guider dans le choix de l'instrument
MOYENS FINANCIERS	- Financement par la Communauté de Communes de Haute Tarentaise - Subvention du département jusqu'à 6000 euros pour l'achat d'instruments
CALENDRIER	- 4ème semestre 2024 : mise en place par l'équipe pédagogique du parcours découverte et demande des subventions - 2ème semestre 2025 : achat des instruments - 3ème semestre 2025 : Début du parcours découverte
FACTEUR CLEF DE SUCCES	- Que les élèves et parents jouent le jeu pour le choix de l'instrument - Qu'un vrai dialogue s'installe entre les enseignants et les parents
INDICATEURS D'EVALUATION	- Renforcement des classes de vents et de cuivres - Moins d'abandons et de changements d'instruments - Développement des ateliers de pratique collective

Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le
ID : 073-247300254-20250619-2025_148-DE

Fiche action 2 : Favoriser la pratique collective : les cursus musique actuelle et jazz

ACTION	Structurer et développer les cursus musique actuelle et jazz
PUBLIC CIBLE	Ados et adultes
CONTEXTE	Déjà existants à l'école de musique, les départements de musiques actuelles et de jazz doivent encore se développer
OBJECTIFS	Structurer l'enseignement de la musique actuelle et du jazz
DESCRIPTION	- Mettre en place le contenu et les évaluations de la fin de cycle 2 - Mettre en place des ateliers claviers et batterie spécifiques
ACTEURS	- Pilote : encadrement de la structure - Acteurs : professeurs du département musiques actuelles
CALENDRIER	- Rentrée 2025 : mise en place - 2ème trimestre 2025 : création d'ateliers claviers et batterie sur des demi-journées - Rentrée 2026 : création d'ateliers sur l'année
FACTEUR CLEF DE SUCCES	- Bonne structuration et lisibilité du parcours - Moyens mis en place par la structure
INDICATEURS D'EVALUATION	- Nombre d'élèves - Nombre de groupes ➔ Temps des élèves passés au sein du cursus et à l'école de musique

Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le
ID : 073-247300254-20250619-2025_148-DE

Fiche action 3 : Parcours CHAM : susciter la motivation

ACTION	Repenser le parcours CHAM pour lui donner un nouveau souffle.
PUBLIC CIBLE	Les élèves CHAM
CONTEXTE	Des classes CHAM dont le public a changé alors que les propositions sont les mêmes depuis plus de quinze ans.
OBJECTIFS	Rendre le cursus plus attractif. Redonner une motivation aux élèves.
DESCRIPTION	- Modifier le mode de recrutement - Mettre en place des projets musicaux pour les ensembles - Repenser l'emploi du temps de l'après-midi passé à l'école de musique - Instituer de petites évaluations pour maintenir la motivation sur l'année scolaire - Permettre aux élèves de découvrir différentes esthétiques pendant son parcours. - Créer des liens avec les parents.
ACTEURS	- Pilote : encadrement de la structure - Acteurs : professeurs de l'école de musique et coordinateur des classes CHAM de la cité scolaire.
CALENDRIER	- Mai 2025 : mise en place des aménagements du monde de recrutement - Rentrée 2025 : Modification de l'emploi du temps de l'après-midi passée à l'école de musique - Année 2025 : proposition d'un projet commun à tous les ensembles musicaux de la CHAM.
FACTEUR CLEF DE SUCCES	- Remettre la motivation au centre des préoccupations des enseignants et des élèves.
INDICATEURS D'EVALUATION	- Maintien des élèves pendant les 4 ans du parcours CHAM et poursuite de leur cursus à l'école de musique ensuite - Les concerts donnés par les ensembles CHAM

Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le
ID : 073-247300254-20250619-2025_148-DE

Fiche action 4 : Conforter le Conseil d'établissement

ACTION	Mettre en place un conseil d'établissement
PUBLIC CIBLE	Equipe pédagogique de l'école de musique, usagers, élus, représentants d'usagers, services culturels de la CCHT
CONTEXTE	Une école autocentrée, besoin de créer un conseil d'établissement. Le conseil d'établissement est une instance de suivi et éventuellement d'orientation du projet d'établissement. Une réunion a eu lieu en avril 2025.
OBJECTIFS	Créer un lien fort avec les usagers en partageant avec eux les enjeux culturels et pédagogiques de l'école de musique et en étant à l'écoute de leurs attentes
DESCRIPTION	- Fixer un calendrier annuel de réunions - Définir les objectifs de chaque réunion
ACTEURS	- Pilotes : présidence politique et service culturel de la CCHT - Acteurs : équipe pédagogique - Partenaires : autres services de la CCHT et partenaires institutionnels
CALENDRIER	- Réunion le 24 juin 2025 : Mise en place de questionnaires sur l'image de l'école et relecture du projet d'établissement - 1 réunion par trimestre - Octobre 2025 : Relecture du règlement intérieur
FACTEUR CLEF DE SUCCES	- Appropriation des enjeux territoriaux et institutionnels par les usagers - Définition de réponses concrètes aux attentes exprimées
INDICATEURS D'EVALUATION	- Qualité des comptes rendus - Précision du suivi du projet d'établissement - Engagement des partenaires et usagers dans les problèmes soulevés par le conseil d'établissement

Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le
ID : 073-247300254-20250619-2025_148-DE

Fiche action 5 : Création de liens avec les partenaires sociaux : Accueillir de nouveaux publics

ACTION	Travailler en transversalité avec les services de la CCHT et les CCAS des communes du territoire, les maisons de santé
PUBLIC CIBLE	Nouveaux publics : - Public empêché - Post cancer - En réinsertion après chômage long…
CONTEXTE	➔ Des actions de l'école de musique existent déjà mais elles sont ponctuelles et peu structurées ➔ Nombreuses séances des médiation culturelle destinées aux enfants, celles-ci peuvent être ouvertes à de nouveau publics
OBJECTIF	- Structurer l'offre pour des nouveaux publics (publics cibles) - S'appuyer sur des offres déjà existantes
DESCRIPTION	Travailler avec les services connaissant les besoins de ces publics (Associations Azalée, CCAS …)
ACTEURS	- Pilote : école de musique - Pôle tourisme et culture de la CCHT - Techniciens communaux et intercommunaux
CALENDRIER	- 2025-2026 : travail avec les services - Septembre 2026 : Mise en place
FACTEUR DU SUCCES	- Bonne anticipation du calendrier - Bonne communication entre acteurs du projet
INDICATEURS D'EVALUATION	- Nombre de participants - Pérennisation de l'offre et de la participation

Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le
ID : 073-247300254-20250619-2025_148-DE

Fiche action 6 : Proposer une offre adaptée aux antennes de l'école de musique

ACTION	Réfléchir à des solutions adaptées pour diversifier les offres proposées
PUBLIC CIBLE	Usagers habitant en stations
CONTEXTE	Deux antennes de l'école de musique sont implantées à Tignes et Vall d'Isère. Une troisième a été implantée à la Rosière. Cette tentative n'a pas abouti faute de réinscription en septembre 2024. Les interventions demandent 1h30 de trajet aller-retour pour les enseignants. ➔ Obligation de regrouper les heures et d'offrir des enseignements qui connaissent le plus de succès : Piano et guitare ➔ Surcharge des classes des piano et guitare à Bourg Saint Maurice lorsque les enfants descendent à l'internat.
DESCRIPTION	- Analyser les besoins des publics - Adapter l'offre au nombre d'enfants scolarisés sur les communes - Connaître les classes d'âges pour offrir une offre adaptée
CALENDRIER	- 2025-2026 : Cerner l'évolution du nombre d'enfants scolarisés - Rentrée 2026 : Proposer une ou deux nouvelles activités
ACTEURS	- Elus - Conseil d'établissement - Professeur des Ecoles - Techniciens des communes
FACTEURS CLES DU SUCCES	Bonne collaboration entre les acteurs